

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +2511517700 Fax: +251115517844
Website: www.africa-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Dix-neuvième session ordinaire

15 – 16 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

Assembly/AU/11 (XIX)

Original : Anglais

**RAPPORT DU COMITE DE HAUT NIVEAU DES CHEFS D'ETAT ET
DE GOUVERNEMENT/PRESIDENTS DES COMMUNAUTES
ECONOMIQUES REGIONALES (CER) SUR LA
STIMULATION DU COMMERCE INTERAFRICAIN**

RAPPORT DU COMITE DE HAUT NIVEAU DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT/PRESIDENTS DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES (CER) SUR LA STIMULATION DU COMMERCE INTERAFRICAIN

I. Contexte

1. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue en janvier 2012 sur le thème : « Stimuler le commerce intra-africain », a décidé d'adopter un plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) avant la date indicative de 2017. Les Chefs d'État et de gouvernement ont également décidé de mettre en place un comité africain de haut niveau sur le commerce composé des présidents en exercice des CER et chargé de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et la création de la ZLEC.

2. Au cours des débats qui ont précédé l'adoption de la décision du Sommet susmentionné, les Chefs d'État et de gouvernement ont soulevé certaines questions et fait part de leurs préoccupations au sujet du programme pour la création de la ZLEC. En conséquence, le Président de l'Union africaine a mis en place un Comité de sept chefs d'État (dont les membres sont les mêmes que ceux du Comité de haut niveau), chargé de poursuivre la réflexion sur les questions soulevées et de formuler des recommandations à soumettre à la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence, qui se tiendra en juillet 2012.

3. À la suite des décisions prises par la dix-huitième session ordinaire du Sommet de l'UA, la Commission a convoqué une réunion des hauts fonctionnaires en avril 2012 pour discuter et faire des recommandations sur les différentes questions transversales relatives à la stimulation du commerce intra-africain, notamment celles soulevées par les chefs d'État au cours de leur débat. Cette réunion a été suivie de celle du Groupe de travail composé des ministres des pays membres du Comité africain de haut niveau. La réunion ministérielle, qui a eu lieu le 14 juin 2012 à Washington D.C. en marge du douzième Forum de l'AGOA, était présidée par Mme Hannah Tetteh, Ministre ghanéenne du Commerce et de l'Industrie ; y ont participé, les ministres de l'Angola, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Kenya et du Malawi. Étaient également présents, les représentants de la Commission de l'UA, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Cette réunion ministérielle a examiné et approuvé le rapport des experts et des hauts fonctionnaires, et fait des recommandations au Comité des sept ou au Comité africain de haut niveau mentionné plus haut.

4. En marge des travaux de la dix-neuvième session ordinaire du Sommet de l'UA, la Commission a convoqué une réunion du Comité africain de haut niveau pour discuter des termes de référence, du rapport du Comité des sept Ministres du commerce et a examiné le projet de décision sur la promotion du commerce intra-africain et l'accélération des mesures visant la création d'une Zone de libre-échange continentale (Doc. Assembly/AU/11(XIX)). Ont pris part à la réunion, des représentants des Etats membres ci-après : Angola, Tchad, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Libye, Malawi et les Directeurs généraux des organismes suivants : COMESA, CAE, CEDEAO, CEEAC, SADC, et UMA. Ont également pris part à la réunion, les délégués et les Ministres du commerce de la Zambie, de l'Afrique du Sud et du Swaziland. Les participants ont examiné et approuvé le projet de termes de référence avec des amendements et le rapport du Comité de haut niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement / Présidents des Communautés économiques régionales (CER) sur la promotion du commerce intra-africain qui seront soumis à la Conférence. Ils ont, par ailleurs révisé le projet de Décision.

II. Questions et préoccupations soulevées lors de la dix-huitième session ordinaire du Sommet de l'UA

5. Lors de l'examen des questions et préoccupations soulevées au cours du Sommet de l'UA en janvier 2012, tout en invitant instamment la Commission à veiller à ce que les questions soient traitées efficacement au plus haut niveau politique, les ministres ont fait les observations ci-après :

- des chiffres positifs de croissance du PIB ont été enregistrés récemment pour les économies africaines, mais ces développements n'ont pas réussi à faire un impact positif sur la vie des citoyens, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et du chômage, d'où la nécessité de promouvoir une croissance inclusive et génératrice d'emplois ;
- il faudrait opter pour une politique de programmation globale qui donne au programme continental un caractère global ;
- il faudrait sensibiliser les CER et obtenir d'elles qu'elles engagent le dialogue sur les grands cadres continentaux de développement tels que le PIDA, l'AIDA, le CAADP, dans le but de rationaliser leurs programmes par rapport auxdits cadres.

6. En marge des travaux de la dix-neuvième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, les membres du Comité africain de haut niveau se sont penchés sur les questions et préoccupations suivantes, ont partagé les meilleures pratiques et donné les orientations ci-après :

- des progrès significatifs ont été enregistrés dans le domaine du commerce intra-africain ; ce qui a permis de renforcer les conditions de réalisation de

la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Par exemple, au cours des dix dernières années, le Commerce des produits manufacturés entre les pays de la CEDEAO et ceux de la COMESA a connu un accroissement notable, dix fois supérieur au volume antérieur ;

- la nécessité d'accélérer l'industrialisation et l'innovation a été soulignée ;
- le commerce des biens et services constitue l'un des éléments du PIB de l'Afrique et doit être considéré comme un élément important de promotion du Commerce intra-africain. Par exemple, la création de banques au sein des différentes régions est la preuve de l'accroissement des activités liées à l'investissement et au commerce intra-africain ;
- la nécessité d'inviter les Chefs de file du secteur privé aux réunions du Comité africain de haut niveau a été mise en exergue ;
- par ailleurs, les membres du Comité africain de haut niveau ont souligné l'importance de l'harmonisation des dispositions juridiques et de l'éradication des tarifs douaniers et des obstacles non-tarifaires ;
- l'engagement de l'Union africaine à mobiliser les ressources en vue de la mise en œuvre des principaux projets continentaux tels que les infrastructures liées au commerce, a été souligné. Les modalités de gestion de finance doivent être élaborées conjointement avec la Commission et les CER ;
- il importe de mettre en place de meilleures mesures de sécurité sur le Continent afin d'accroître le commerce et l'investissement. A cet égard, le Comité africain de haut niveau doit coopérer avec le Conseil de paix et de sécurité, si nécessaire ;
- l'accent a également été mis sur la standardisation de l'interconnexion (TIC), la mobilisation des ressources, la convertibilité des monnaies et le risque de fraude ;
- les Etats membres et les CER ont été encouragés à mettre en œuvre les meilleures pratiques. Par exemple, le post frontière unique, la création de centres pour le commerce intra-africain, qui ont été mises en œuvre par certains Etats membres et CER ;
- les participants ont convenu qu'il est possible de mettre en place la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), dans les délais impartis.

Feuille de route ou Architecture

7. La Feuille de route pour la stimulation du commerce intra-africain présente un plan d'action qui identifie un certain nombre d'éléments essentiels devant être abordés dans le but de stimuler le commerce intra-africain. Il s'agit, entre autres, des politiques commerciales, de la facilitation du commerce, des infrastructures commerciales, de la capacité de production, de l'information commerciale et du financement du commerce. La Feuille de route propose également des modalités pour accélérer la création de la ZLEC d'ici à 2017 comme indiqué plus haut, et d'une architecture pour en faciliter les processus. En ce qui concerne l'Architecture, le Comité africain de haut niveau est l'un des organes proposés et est composé des présidents en exercice des huit Communautés économiques régionales (CER). Le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine prévoit la création d'une union douanière continentale (un niveau plus élevé de l'intégration de la ZLEC) d'ici à 2019. En conséquence, la date indicative de 2017 pour la mise en place de la ZLEC n'est pas irréaliste étant donné les récents développements tels que l'initiative tripartite de la CAE, COMESA et SADC pour les ALE, et le fort niveau d'engagement politique des chefs d'État pour l'intégration des marchés africains, comme en témoigne la mise en place du Comité africain de haut niveau et l'adoption du Plan d'action. Les ministres ont convenu que des bases solides ont été jetées pour la mise en place de la ZLEC et la stimulation du commerce intra-africain.

Comité africain de haut niveau (CAHN)

8. Les termes de référence proposés pour orienter les activités du Comité africain de haut niveau sur le commerce ont été examinés par les hauts fonctionnaires et les ministres. Ces termes de référence présentent les fonctions proposées dans l'Architecture à savoir, servir de champions et de mentors pour la mise en œuvre du Plan d'action et la mise en place rapide de la ZLEC, faciliter le processus d'intégration régionale en Afrique grâce au partage d'expériences et des bonnes pratiques, des défis et des solutions aux problèmes qui pourraient surgir au cours du processus. Le Comité sera également chargé de suivre de près l'état d'avancement du processus de création de la ZLEC, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action et de faire des recommandations à la Conférence de l'Union. Les ministres ont recommandé l'examen et l'adoption des termes de référence par le Comité africain de haut niveau ou le Comité des sept Chefs d'État et de gouvernement.

Flux du commerce intra-africain

9. L'examen de la question du flux du commerce intra-africain par les hauts fonctionnaires et les ministres s'inspirait du rapport d'une étude technique. L'étude, tout en reconnaissant le niveau relativement faible du commerce intra-africain, révèle une tendance intéressante dans ses performances à savoir la croissance rapide et la large part du commerce des produits manufacturés par rapport au commerce des produits de base. Le commerce des produits manufacturés représente 46% du commerce intra-africain par rapport à 10% pour les produits agricoles. Les produits manufacturés

figurent également en bonne place dans le commerce transfrontalier non déclaré ou informel entre les pays africains. Par contre, les tendances indiquent également que si le commerce africain avec le reste du monde est dominé par les exportations de marchandises et de produits agricoles bruts, les produits manufacturés constituent l'essentiel des importations du continent en provenance du reste du monde. À la lumière de ce qui précède, l'étude conclut que le commerce intra-africain a un énorme potentiel, en particulier en ce qui concerne les produits manufacturés.

10. L'initiative de la ZLEC offrira un vaste marché de plus d'un milliard de personnes, d'immenses opportunités pour réaliser des économies d'échelle dans l'industrie des produits manufacturés et sera une importante incitation pour les flux d'investissements. Partant de l'expérience du COMESA dont le taux de croissance du commerce intra-régional a été multiplié par six après la mise en place de son ALE en 2000, la réalisation de la ZLEC est liée à une croissance significative du commerce intra-africain et au renforcement de la tendance actuelle de la croissance du commerce des produits manufacturés, qui, à son tour, contribuera à réaliser une croissance et un développement économiques rapides et inclusifs.

Infrastructures liées au commerce et faibles capacités productives

11. Un deuxième article, analysant les questions préoccupantes soulevées lors du Sommet, reconnaît les carences de l'infrastructure commerciale et la faiblesse des capacités productives, en particulier le manque d'infrastructures de transport efficaces (routes, voies aériennes, voies d'eau), d'énergie et de TIC, auquel s'ajoutent le coût des échanges, le coût de la production et le coût de la logistique. D'un ton plus critique, l'article révèle l'impact sur les pays enclavés, car il représente les trois quarts du coût des échanges. Toutefois, le document se veut une analyse de l'état de développement des infrastructures dans les programmes d'intégration régionale d'autres pays en développement, notamment le Marché commun de l'Amérique du Sud (Mercosur) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) lors du lancement de leurs ALE, et les compare avec le niveau des infrastructures en Afrique, comme le révèle le Programme de diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (AICD) dans une étude menée en 2008. Le résultat indique qu'au moment de l'entrée en vigueur des ALE dans ces régions en développement, celles-ci se trouvaient à un niveau inférieur dans le développement des infrastructures, par rapport à celui de l'Afrique aujourd'hui.

12. Le rapport présente en outre, l'état de développement des infrastructures en Afrique et fait ressortir les efforts et initiatives en cours dans le cadre du PIDA, de l'AIDA, du CAADP, de l'ID3A, etc., qui ont adopté une approche holistique visant à améliorer les réseaux d'infrastructures multimodales à travers le continent. Il y est spécifiquement mentionné les 51 programmes et projets estimés à 68 milliards de dollars américains, dont la mise en œuvre devrait s'achever en 2020, le Plan d'action prioritaire dans le cadre du PIDA visant à accélérer le développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale, en plus d'autres initiatives au niveau des CER. Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique (AIDA)

sert de cadre continental pour traiter les causes profondes du retard de l'Afrique en matière de développement industriel.

13. Le rapport note qu'actuellement, les gouvernements africains participent également à un processus de transformation structurelle et de diversification de leurs économies, et, pour ce faire, les ressources et la production sont réorientées vers des activités prioritaires pour l'industrialisation ; de nouvelles approches sont adoptées quant à la politique industrielle et à d'autres politiques visant à améliorer la compétitivité des économies africaines. L'ALE tripartite composé de 26 pays africains dont la superficie est presque égale à la moitié de celle du continent, et dont le lancement est prévu en 2014, s'appuie également sur un certain nombre de programmes de développement des infrastructures parallèles et solides, visant à consolider le marché régional par le biais d'interconnexion aussi bien dans les transports que dans les télécommunications. De solides fondements sont ainsi posés pour la construction d'infrastructures et le renforcement de la capacité productive en vue de faire de la ZLEC une initiative réaliste et bénéfique. La nécessité de renforcer les initiatives existantes au niveau continental (PIDA, AIDA, ID3A, etc.) et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités pour l'infrastructure et la productivité dans le commerce intra-africain a été soulignée.

III. Recommandations

14. Compte tenu des analyses et des délibérations mentionnées plus haut, ainsi que des indicateurs positifs émanant de ces analyses et délibérations, les conclusions et recommandations suivantes ont été faites :

- a. L'analyse des flux commerciaux a révélé les aspects positifs du commerce intra-africain, qui se manifestent en particulier par le niveau élevé des produits manufacturés dans la composition du commerce. Les pays sont donc instamment invités à poursuivre cette tendance encourageante par :
 - la promotion de la valeur ajoutée et l'incitation à l'apporter aux produits ;
 - l'établissement et le renforcement, en amont et en aval, de liens entre les secteurs agricole et manufacturier ;
 - l'exploitation des perspectives et opportunités des grandes économies d'échelle qu'offre la ZLEC.
- b. la consolidation en cours de la ZLE Tripartite du COMESA, CAE et SADC, l'harmonisation des politiques commerciales, ainsi que l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires par les États membres constituent une base solide pour le développement et le renforcement des échanges commerciaux entre les pays africains ;

- c. la sophistication relativement prometteuse du commerce intra-africain qui incite les pays africains à soutenir pleinement la mise en place de la ZLEC et à se positionner pour maximiser les avantages de cet espace économique et du marché élargi ;
- d. le fait que les pays africains produisent et vendent des produits similaires ne devrait pas être perçu comme une contrainte, mais plutôt comme un défi et une opportunité pour ceux-ci de développer des avantages concurrentiels favorisant la production à forte valeur ajoutée, la diversification des exportations et l'assurance de qualité, entre autres ; de grands projets sont également en cours au niveau régional pour renforcer les mesures de facilitation du commerce afin d'améliorer la libre circulation des personnes, des biens et des services à travers les frontières ;
- e. le fait que l'Afrique dispose de plus en plus de suffisamment de densité des infrastructures continentales par rapport aux pays du MERCOSUR et de l'ASEAN, au moment où ces régions forment des groupements d'intégration régionale dans leurs régions respectives. Le continent déploie également d'énormes efforts, par le biais du PIDA et d'autres initiatives, pour stimuler cette capacité ;
- f. l'élaboration de programmes de renforcement des capacités d'infrastructures et de productivité axés sur la stimulation du commerce intra-africain en s'appuyant sur les initiatives mondiales pour le renforcement des capacités d'infrastructures et de productivité (PIDA, AIDA, ID3A) ;
- g. l'accélération de l'exécution des projets d'infrastructure prioritaires;
- h. l'ajustement des asymétries économiques entre les pays afin de faciliter la croissance et le développement inclusifs ;
- i. la mobilisation et l'utilisation des ressources au niveau national et la mise en place de mécanismes de financement novateurs ;
- j. la plus grande priorité à la promotion de l'investissement dans l'industrie des produits manufacturés et le commerce intra-régional pour les biens fabriqués localement ;
- k. le renforcement des capacités de la main-d'œuvre de l'industrie manufacturière à valeur ajoutée et la production technologique de pointe ;
- l. les indicateurs positifs des flux commerciaux et les efforts déployés pour le développement des infrastructures. Les défis qui se posent aujourd'hui ne devraient en aucune façon annuler les plans proposés pour stimuler le commerce intra-africain et poursuivre de l'objectif de la ZLEC.

IV. Mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'Union

15. Depuis l'adoption de la décision de la Conférence, certaines avancées ont réalisées dans la préparation pour la mise en place des différents organes et mécanismes adoptés par la Conférence. Les Termes de référence du Comité africain de haut niveau sur le commerce ont été établis et seront soumis au Comité, pour examen. Un certain nombre de partenaires techniques ont indiqué leur disponibilité à collaborer avec l'UA dans la mise en place des organes de l'Architecture de la ZLEC, notamment l'Observatoire du commerce en Afrique. Pour une plus grande efficacité et pour des raisons d'ordre stratégique, certains des organes devraient être établis en collaboration avec des partenaires comme la CEA, la Banque africaine de développement et les CER ayant un statut semi-autonome, afin de faciliter le renforcement des institutions avec pour but d'impliquer le secteur privé, la société civile et la diaspora africaine. Les termes de référence et les modalités détaillés seront présentés à la Conférence des ministres du Commerce avant le Sommet de janvier 2013.

16. La Commission a constitué un groupe de travail technique chargé d'harmoniser les règles d'origine en s'appuyant sur l'expérience tirée des négociations en cours sur les règles d'origine en vigueur au sein de l'ALE tripartite, avec la participation du secteur privé. Ce Groupe de travail technique a reçu mandat de la Conférence de conclure son rapport d'ici à décembre 2012.

17. La Commission est également en train d'élaborer les modalités de mise en place du Conseil africain des entreprises, en s'appuyant sur les structures déjà existantes au niveau régional, conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action et la création de la ZLEC.

18. En avril 2012, la Commission a organisé une table ronde des partenaires en vue de solliciter leur assistance technique et financière, à laquelle les partenaires ont répondu positivement. L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre et la formulation de projets et activités spécifiques permettront d'y voir plus clair.

19. La mise en place d'un groupe de travail composé de la Commission de l'UA, de la CEA et de la BAD a également été proposée, avec pour responsabilité principale d'élaborer la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain, ainsi que les modalités d'opérationnalisation des activités ayant trait au processus de négociations sur la ZLEC, conformément à la Feuille de route approuvée par le Sommet.

20. En attendant, la Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales respectives devraient étudier les voies et moyens d'assurer le bon fonctionnement des zones de libre-échange et des unions douanières régionales. Lors d'une réunion de coordination de la Commission de l'UA et des CER sur les Accords de partenariat économique, qui s'est tenue en mai 2012, il a été réitéré que la multiplicité

des régimes commerciaux dans un groupement régional, et même au niveau de l'Union africaine, constitue une menace pour l'intégration régionale et continentale. Les participants ont conclu que la zone de libre-échange continentale dont la création est proposée pourrait être une solution qui permettrait d'harmoniser tous les régimes commerciaux, notamment avec d'autres parties prenantes. À cet égard, ils ont vivement recommandé que la ZLEC ait préséance sur les APE et que tout soit mis en œuvre pour faire en sorte que ces derniers contribuent à la stimulation du commerce intra-africain et au renforcement de l'intégration de l'Afrique.

21. L'accent devrait être davantage mis sur l'harmonisation des politiques commerciales régionales et l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires par les États membres afin de faciliter le commerce intra-régional. Les difficultés qui empêchent les États membres de participer efficacement aux accords régionaux de libre-échange doivent être cernées ; il s'agit notamment de la perte de revenus et de l'existence de barrières non tarifaires. Une plate-forme pour partager les informations entre les CER et la Commission de l'UA est en cours d'élaboration avec l'appui technique des partenaires au développement et le secteur privé, à l'initiative de la SADC, de la CAE, de la CEDEAO et du COMESA.

V. Guide stratégique et cadre d'orientation pour la mise en œuvre des décisions prises lors du sommet de janvier 2012

22. Les États membres, les CER et la Commission de l'UA ont tous un rôle essentiel à jouer dans la vulgarisation des décisions historiques prises en janvier 2012 et pour établir un lien entre les efforts d'intégration régionale et l'autonomisation économique de tous les citoyens, surtout les femmes, les jeunes et les autres groupes défavorisés, ainsi que la sécurité alimentaire et le développement durable. Par exemple, l'intégration du commerce intra-africain dans l'ensemble des politiques et stratégies nationales et régionales liées au commerce et à l'investissement serait une étape concrète dans la bonne direction.

23. Pour répondre à certaines des préoccupations soulevées par la Conférence, les États membres et les Communautés économiques régionales sont instamment invités à accorder la priorité à la mise en œuvre des différentes initiatives régionales et continentales visant à traiter les insuffisances dans les infrastructures commerciales, ainsi que la capacité de production tel que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique (CAADP), l'Initiative pour le développement de l'agro-business et des agro-industries en Afrique (ID3A) et le Programme minimum d'intégration (PMI).

24. Ainsi, dans une organisation aussi importante que l'Union africaine, il faut s'attendre à ce que les réalités historiques et politiques varient, d'où la nécessité d'une approche plausible qui permette d'adopter un cadre « du sommet vers la base » plutôt flexible que normatif. À cet égard, le guide stratégique recommandé est celui qui fonctionne selon le principe de pays évoluant à « plusieurs vitesses » ou « à géométrie

variable », sujet à révision, en fonction des progrès réalisés, comme prévu dans la décision du Sommet. Il est nécessaire de mettre en place un programme d'appui pour aider les pays, le cas échéant, dans le processus des négociations et d'adhésion à la ZLEC. L'objectif est de veiller à ce que la ZLEC soit inclusive et mise en place le plus tôt possible et ce conformément à la décision de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement.

25. La Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.394(XVIII) invite les États membres, en collaboration avec la Commission et les Communautés économiques régionales (CER), à conduire le processus de stimulation du commerce intra-africain et des négociations sur la ZLEC, par la mise en œuvre des programmes et des activités à court, moyen et long terme, tels que contenus dans le Plan d'action aux niveaux national, régional et continental. Même si les efforts sont orientés vers l'élaboration de la stratégie détaillée de mise en œuvre, il est aussi recommandé aux États membres de mettre en place un cadre institutionnel, pour l'approche stratégique globale, qui tienne compte des objectifs des politiques nationales, régionales et continentales. À cet égard, le cadre indicatif ci-après est proposé :

Au niveau national

26. Mise sur pied d'un groupe de travail interministériel coprésidé par le ministère du Commerce et le ministère en charge de l'intégration régionale. Cet organe aura pour mandat de donner l'orientation stratégique pour la formulation et la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la stimulation du commerce intra-africain et le suivi rapide de la ZLEC, ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis.

27. Mise en place d'un comité directeur national (au niveau des experts), composé des présidents des groupes de travail techniques, responsables des plans sectoriels développés par chacun des groupes prévus dans le Plan d'action. Les principales responsabilités de ce comité seront d'assurer la consolidation des plans sectoriels et l'intégration du commerce intra-africain et régional dans les politiques et stratégies nationales de développement. Le Comité directeur national sera également responsable des stratégies de mobilisation des ressources. Des fonds supplémentaires pourraient être mobilisés par des partenaires au développement, en cas de besoin.

28. Mise en place de groupes de travail techniques composés de hauts fonctionnaires, du secteur privé, de la société civile et des experts dans différents domaines techniques. Le rôle de ces groupes de travail sera d'orienter et de fournir l'assurance qualité au niveau national.

Au niveau régional

29. Mise en place de structures analogues qui pourraient être reproduites là où il n'en existe pas. Il est supposé que les priorités seront différentes au niveau régional et ce processus permettra d'harmoniser ces priorités avant de les intégrer dans un plan continental. Cette architecture, si elle est adoptée, faciliterait l'élaboration d'une

stratégie de mise en œuvre continentale, qui relèverait de la responsabilité des États membres et des CER. Enfin, le temps disponible pour finaliser la stratégie de mise en œuvre est limité et ce processus devrait être conclu d'ici la fin d'octobre 2012, avant la prochaine Conférence des ministres du Commerce, au cours de laquelle cette question devrait être examinée avant d'être recommandée au Comité africain de haut niveau sur le commerce.

30. En ce qui concerne l'accélération du processus de la ZLEC, la Commission demandera aux CER de fournir leurs plans d'action pour parachever les ALE d'ici à 2014, en indiquant les principaux défis et obstacles à surmonter avec l'appui technique et politique, afin d'aller de l'avant. Parallèlement, la Commission renforcera le Comité interdépartemental sur la stimulation du commerce intra-africain en vue d'assurer l'alignement avec les différents programmes et initiatives en cours. Il est essentiel d'établir la fonction de surveillance pour permettre aux ministres et chefs d'État d'être informés des questions essentielles à traiter afin d'avancer dans le programme.

VI. Conclusions et Recommandations

31. Le Comité africain de haut niveau a soumis à la Conférence, pour adoption, les documents ci-après :

- i. Le présent rapport et les termes de référence ci-joints ;
- ii. Le projet de décision sur la promotion du commerce intra-africain et l'accélération des mesures pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012-07-16

Report of the High Level Committee of Heads of State and Government/Chairs of the Regional Economic Communities (RECs) on Boosting Intra-African Trade

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9079>

Downloaded from African Union Common Repository